



Chantepie
Corps-Nuds
Nouvoitou
Saint Armel
Vern-sur-Seiche

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Suet

Musique et Danse

2019/2020

Dossier Inscription Eveil Pluridisciplinaire

les dossiers seront traités en fonction des places disponibles

Aucune inscription ne sera prise aux forums

CHANTEPIE

Siège administratif
27 avenue André Bonnin
Tel : 02.99.41.46.77

VERN SUR SEICHE

Espace culture le Volume
3 rue François Rabelais
Tel : 02.23.27.03.61

Permanences Inscriptions :

Lundi, Mardi, Vendredi 14h30-18h
Mercredi 9h30-11h30/14h-18h

emd.suet@wanadoo.fr <http://cri-suet.fr>  Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 12 juillet au soir. Réouverture le lundi 26 août 2019

Pièces à fournir

- La fiche d'inscription dûment datée et signée
- Frais de dossier à régler par espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public (25€/élève)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

3 - 14) Lieux des cours

La présence des parents d'élèves n'est admise au sein des classes qu'avec l'accord de l'enseignant. Par le caractère intercommunal de l'établissement et l'imprévisibilité de certaines absences, les parents sont tenus de s'assurer de la présence des enseignants avant de laisser leur enfant seul ; d'autre part, ils sont tenus d'être présents pour récupérer leur enfant à la fin du cours. Il est donc impératif, pour des raisons de sécurité, que les parents aient vérifié la présence de l'enseignant avant de laisser seul l'enfant dans une salle de cours.

Calendrier de l'année 2019-2020

Reprise des cours : à partir du lundi 16 septembre 2019

Toussaint : du samedi 19/10/19 après les cours au lundi 04/11/19
Noël : du samedi 21/12/19 après les cours au lundi 06/01/20
Hiver : du samedi 15/02/20 après les cours au lundi 02/03/20
Printemps : du samedi 11/04/20 après les cours au lundi 27/04/20
Ascension : du mercredi 20/05/20 après les cours au lundi 25/05/20
Fin des cours : vendredi 03/07/20 après les cours

Horaires

	Chantepie	Vern-sur-Seiche
Moyenne section	Mercredi 9h30-10h15	Samedi 9h30-10h15
Grande section	Mercredi 10h15-11h15	Samedi 10h15-11h15

Tenues

	Filles	Garçons
Eveil Pluridisciplinaire	- legging noir/collant rose sans pieds - justaucorps sans jupette ou débardeur couleur au choix	- legging noir/bas de jogging - tee-shirt près du corps

Tarifs

(Comité Syndical du 16 mai 2019)

	Enfants Syndicat	Hors Syndicat
Frais de dossier par élève Exonération à partir de la 3 ^{ème} inscription dans la même famille (même adresse de facturation)	25 €	25 €
Eveil pluridisciplinaire - MS	185 €	265 €
Eveil pluridisciplinaire - GS	189 €	275 €

Tarif Syndicat : Domiciliés dans les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel et Vern-sur-Seiche (justificatif)

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2019, par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Aide aux familles : De compétence communale. S'adresser aux services sociaux de votre mairie.

Administration

Président : Laurent LISEMBART (Corps-Nuds)

Vice-Présidents : Alban KERBOEUF (Chantepie) Anne-Gaëlle BALLARD (Nouvoitou) Pierric HOUSSEL (St Armel) Bernard LORÉE (Vern-sur-Seiche)

Directeur : Christian BOTHÉ

Coordinatrice : Maëlle QUÉRÉ

Secrétariat : Sophie SALMON, Stéphanie GAUTHIER

Fiche d'inscription à découper et à remettre aux secrétariats

✂-----



<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
Frais de dossier	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile	<input type="checkbox"/>
Autorisation de prélèvement	<input type="checkbox"/>

FICHE D'INSCRIPTION EVEIL PLURI

ETAT CIVIL DE L'ELEVE

NOM :Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal et commune :

☎ :@ courriel :

Nom de l'établissement scolaire et commune :

Niveau d'études :

NON SCOLARISE (Précisez) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code Postal + Commune		
@ Courriel		
☎ domicile		
☎ mobile		
Profession/Employeur		

Adresse Facturation :

Eveil

Eveil Pluridisciplinaire Moyenne Section

Cours Chantepie

Cours Vern

Eveil Pluridisciplinaire Grande Section

Cours Chantepie

Cours Vern

Droits à l'image :

*J'autorise le Conservatoire à photographier ou à filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités de l'établissement ou lors de manifestations publiques, à diffuser notre image sur les différents supports de communication.

**rayer cette mention si vous vous y opposez.*

- En cas d'urgence, j'autorise le directeur à prendre toute disposition jugée nécessaire.
- Je m'engage à régler les droits d'inscription et de scolarité annuels dont j'ai pris connaissance. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions tarifaires et des modalités de règlement des droits (les droits de scolarité sont forfaitaires et annuels ; ils restent dus, même en cas de démission en cours d'année).

Date :

Signature obligatoire (du responsable légal) :